

Sauveteur Secouriste du Travail (SST) : Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)

Secourisme au travail

PUBLIC

- Tout salarié de l'entreprise titulaire du certificat SST

INTERVENANTS

- Formateur d'acteurs SST, certifié par la CARSAT et l'INRS

SESSIONS INTER-ENTREPRISES

DURÉE

1 jour

DATES

[Télécharger le calendrier](#)

3 à 6 sessions par mois

LIEU

- Locaux de l'ASTI, à Toulouse
- Muret

TARIF

[Télécharger le calendrier](#)

SESSIONS INTRA- ENTREPRISE

Un besoin spécifique ? Élaborons ensemble un programme sur-mesure

Accessibilité - PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation de la formation

Certifications

- Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail délivré par l'INRS



VOS CONTACTS

Nos chargés de formation sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : formation@ast-i.org

Adresse : 14, rue Michel Labrousse - 31100 Toulouse

Objectifs

Maintenir ses compétences de SST dans le cadre du dispositif de formation, conforme au référentiel national

Programme

- Retour d'expériences en matière de secourisme et recueil des attentes
- Mise à jour des connaissances en matière de prévention des risques professionnels
- Actualisation et révision des techniques et des conduites à tenir
- Mises en situation d'accident et évaluation par le formateur et les apprenants
- Bilan

Pré-requis

Être titulaire du certificat SST

Méthodes pédagogiques

- Mises en situation et exercices pratiques

Suivi et modalités d'évaluation

- Mises en situation
- Grilles de certification INRS
- Auto évaluation

Validation

A l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer, par l'INRS, un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

Délai d'accès à la formation

Formation réalisable en session intra-entreprise

Possibilité de réserver la session de formation uniquement à vos salariés et d'adapter le contenu du programme aux caractéristiques de votre structure.

- Session inter-entreprises : inscription au plus tard 5 jours avant le démarrage de la formation
- Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 15 jours à compter de la date de signature du contrat

Pour toute demande urgente en inter ou en intra, nous vous invitons à [nous contacter](#).

Envie d'être informé de nos prochaines sessions de formation ?

- [Lettre d'information](#) de l'ASTI
- Page [LinkedIn](#)
- Site internet <https://ast-i.org>